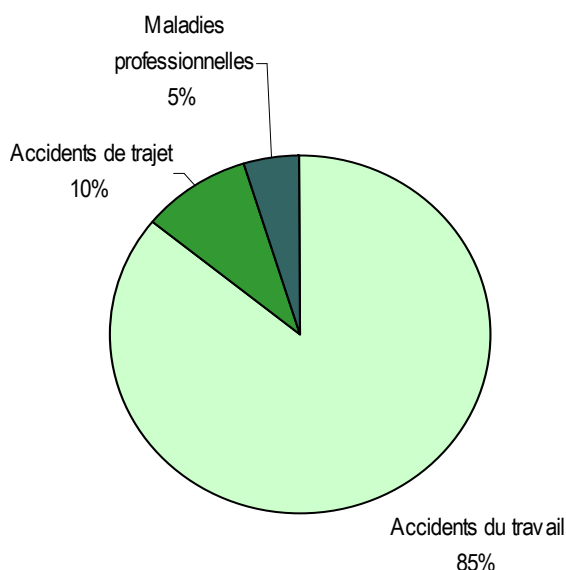


Indicateur n° 2 : Répartition et évolution du nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'accidents de trajet reconnus par la CNAMTS.

1^{er} sous-indicateur : Répartition de l'ensemble des sinistres survenus en 2008, et évolution depuis 2002 (champ CNAMTS).

Il s'agit ici d'appréhender de manière globale le nombre d'AT-MP survenus sur la période 2002-2008, qu'ils aient donné lieu ou non à un arrêt de travail, afin de présenter un panorama de la sinistralité.

Répartition des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles survenus en 2008 (champ régime général)



Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) - juin 2009.

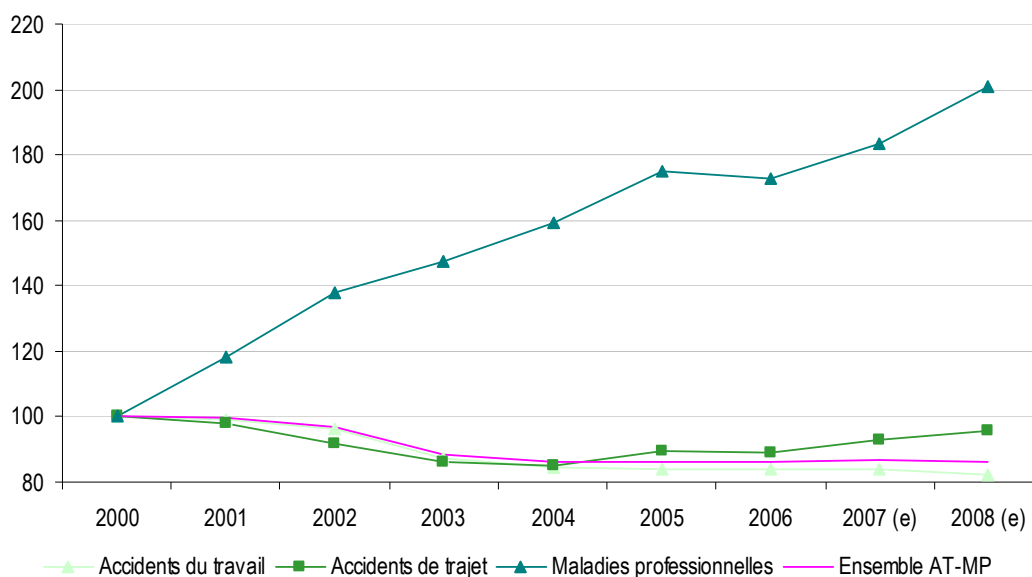
Sur environ 1 310 000 sinistres constatés et reconnus en 2008, 85 % concernent des accidents du travail, 10 % des accidents de trajet et 5 % des maladies professionnelles.

Evolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de MP de 2002 à 2008 (champ régime général)

| Catégorie de sinistre | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 (e) | 2008 (e) |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Accidents du travail | 1 313 811 | 1 185 291 | 1 152 865 | 1 139 063 | 1 144 431 | 1 145 018 | 1 122 349 |
| Accidents de trajet | 121 337 | 113 918 | 112 366 | 118 304 | 117 552 | 122 367 | 126 470 |
| Maladies professionnelles | 41 673 | 44 653 | 48 130 | 52 979 | 52 140 | 55 512 | 60 713 |
| Total AT-MP | 1 476 821 | 1 343 862 | 1 313 361 | 1 310 346 | 1 314 123 | 1 322 896 | 1 309 533 |

Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) – juin 2009. (e) : estimé.

Evolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de MP du régime général, de 2000 à 2008 (base 100 en 2000)

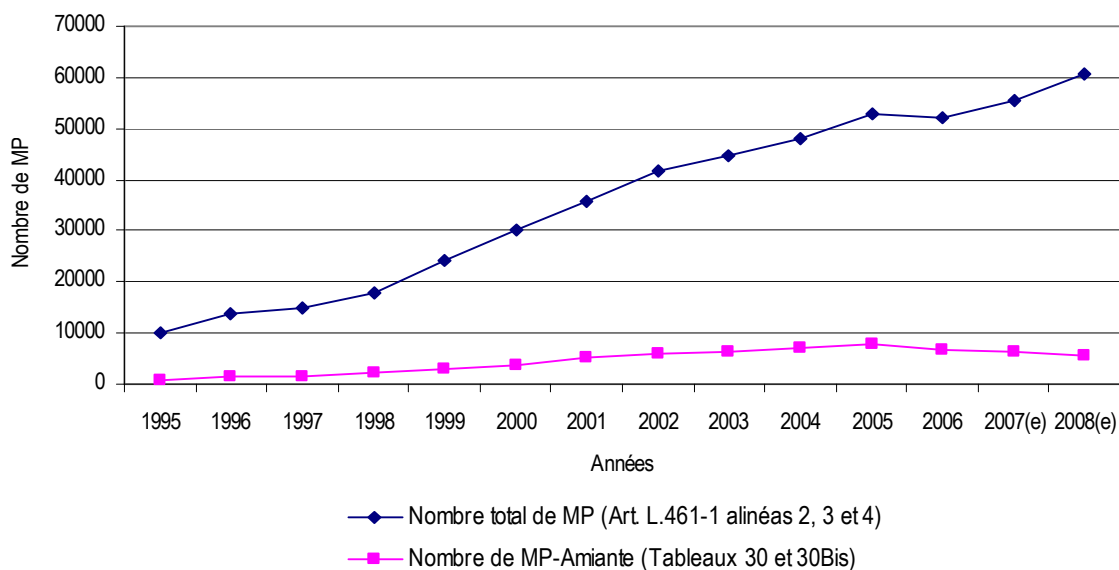


Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) - juin 2009.

Alors que le nombre d'accidents du travail est globalement en baisse sur la période 2002-2008 (-14,6 % sur la période, soit -2,6 % en moyenne annuelle), on constate une augmentation très importante du nombre de maladies professionnelles reconnues (+45,7 %, soit +6,5 % en moyenne annuelle). Il est à noter que depuis 2007, une nouvelle consigne appelant à considérer les maladies professionnelles syndrome par syndrome et non plus en multi-syndrome a été largement diffusée auprès des médecins conseil, ce qui peut avoir un impact sur le nombre de maladies professionnelles observée ces dernières années (+9,4 % entre 2007 et 2008).

Le nombre de maladies professionnelles reconnues est en très forte croissance depuis 10 ans, du fait notamment de l'élargissement du champ des maladies reconnues, et d'une meilleure information tant des médecins que des salariés. *L'indicateur de cadrage n° 7* montre par ailleurs la part prépondérante des affections périarticulaires et des affections liées à l'amiante dont on sait qu'elles ont progressé de façon très rapide sur la période récente.

Evolution du nombre de maladies professionnelles nouvellement reconnues (dont pathologies liées à l'amiante)



Source : CNAMTS (statistiques trimestrielles) – juin 2009.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2, 1^{er} sous-indicateur :

Les données présentées ici sont issues des statistiques trimestrielles publiées par la CNAMTS en juin 2009. Les séries transmises font l'objet d'un redressement pour les années 2007 et 2008. L'application d'un redressement s'explique par des délais d'instruction parfois importants s'écoulant entre la date de survenance du sinistre et la date de décision définitive de reconnaissance du caractère professionnel du sinistre. Par convention, le nombre de sinistres reconnus, survenus l'année n , est considéré comme définitif en fin d'année $n+2$. Ces statistiques ne concernent que le régime général. Le champ couvert par ces statistiques est plus large que celui des statistiques nationales financières et technologiques qui sont utilisées pour l'ensemble des autres indicateurs figurant dans le programme.

Les statistiques technologiques dénombrent les sinistres AT-MP sur la base de la date de premier règlement d'une prestation en espèces (à la suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, d'une incapacité permanente ou à d'un décès - avant consolidation). *A contrario*, les statistiques trimestrielles comptabilisent l'ensemble des sinistres AT-MP reconnus, en fonction de la date de survenance du sinistre, que ces sinistres aient donné lieu à un arrêt de travail, à une incapacité permanente, à un décès, ou non.

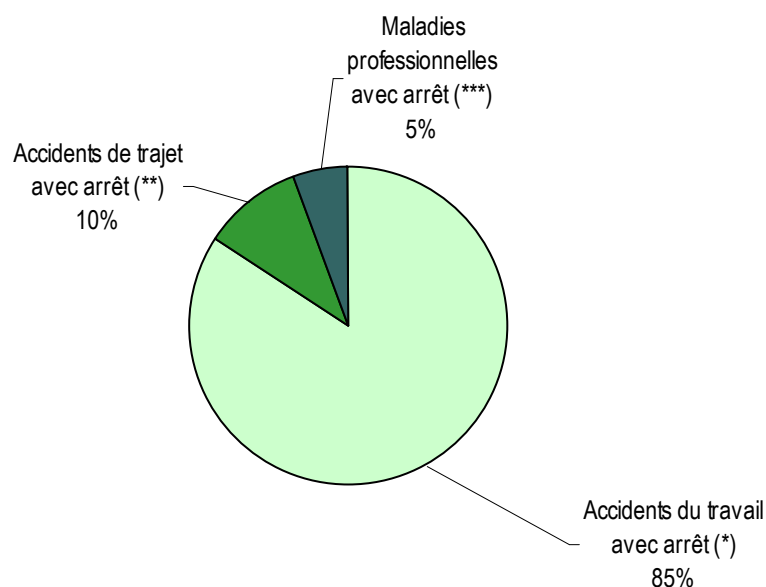
Les statistiques présentées ici mesurent les sinistres déclarés sur l'année considérée dont le caractère professionnel est reconnu par la sécurité sociale. Les sinistres survenus mais non déclarés sont, par définition, exclus du champ de recueil statistique. Leur estimation fait l'objet d'une commission chargée d'évaluer la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, dont le dernier rapport date de juillet 2008.

La ventilation des résultats concernant les maladies professionnelles est établie en tenant compte des modes complémentaires de reconnaissance mis en place par la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993. On rappelle à ce titre qu'une victime qui ne remplit pas une ou plusieurs des conditions expressément prévues par un tableau peut être reconnue au titre du système complémentaire dès lors qu'un lien direct est établi entre la maladie et le travail habituel de la victime (*cf. indicateur n° 2-1*).

Indicateur n° 2 : Répartition et évolution du nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'accidents du trajet reconnus par la CNAMTS.

2^{ème} sous-indicateur : Répartition des sinistres avec arrêt reconnus en 2008, et évolution depuis 2002 (champ CNAMTS, Fonction publique d'Etat et Fonction publique hospitalière).

Répartition des accidents du travail, des accidents de trajet et des MP avec arrêt, ayant fait l'objet d'un premier règlement en 2008 (champ : régime général)



Source : CNAMTS (statistiques nationales technologiques AT-MP) - 2009.

Sur un peu plus de 1,3 million de sinistres survenus en 2008 sur le champ du régime général, environ 840 000 – soit 64 % – ont donné lieu à un arrêt de travail.

Evolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles avec arrêt de 2002 à 2008

champ régime général

| Catégorie de sinistre | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Accidents du travail (*) avec arrêt | 759 980 | 721 227 | 692 004 | 699 217 | 700 772 | 720 150 | 703 976 |
| Accidents de trajet (**) avec arrêt | 89 592 | 82 859 | 78 280 | 82 965 | 83 022 | 85 442 | 87 855 |
| Maladies professionnelles (***) avec arrêt | 31 461 | 34 642 | 36 871 | 41 347 | 42 306 | 43 832 | 45 411 |
| Ensemble des sinistres avec arrêt | 881 033 | 838 728 | 807 155 | 823 529 | 826 100 | 849 424 | 837 242 |

Source : CNAMTS (statistiques nationales technologiques AT-MP) - 2009.

(*) : hors bureaux et autres catégories particulières.

(**) : y compris bureaux et autres catégories particulières.

(***) : y compris compte spécial.

Après deux années de baisse en 2003 et 2004, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a augmenté de 4,1 % entre 2004 et 2007. En 2008, il s'inscrit de nouveau en baisse (-2,2 % entre 2007 et 2008). Durant la même période 2004 - 2008, l'effectif salarié a augmenté de 1,4 % par an en moyenne.

Les accidents de trajet avec arrêt ont augmenté de 12,2 % sur la période 2004-2008. Cette évolution semble aller à l'encontre de la tendance qui prévalait depuis plusieurs années.

De même, on constate une progression soutenue du nombre de maladies professionnelles avec arrêt (+ 23,2 % entre 2004 et 2008) après une hausse de 52,2 % entre 2001 et 2004.

Afin de ne pas se limiter au périmètre du régime général, des données ont été recueillies sur les fonctions publiques d'Etat et hospitalière. Ces données portent uniquement sur le champ des accidents du travail avec arrêt.

Evolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt de 2000 à 2006
champ fonction publique d'Etat

| Catégorie de sinistre | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Accidents du travail avec arrêt | 36 960 | 30 876 | 32 382 | 36 680 | 35 502 | 39 082 | 37 822 |

Source : DGAFP.

champ fonction publique hospitalière

| Catégorie de sinistre | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Accidents du travail avec arrêt | 28 999 | 32 246 | 31 044 | 31391 | 29 464 | 33 132 | 31 174 |

Source : DHOS.

Les évolutions peuvent *a priori* refléter une modification de la sinistralité et/ou des effectifs couverts.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2, 2^{ème} sous-indicateur :

Les données présentées ci-dessus, pour le régime général, sont issues des statistiques nationales technologiques des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles publiées annuellement par la CNAMTS. La dernière publication porte sur l'année 2008. Ont été reprises ici les données concernant la période 2002 à 2008.

Sur le champ du régime général, les accidents avec arrêt (d'au moins 24 heures) et les maladies professionnelles recensées correspondent aux flux des sinistres ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial pour certaines maladies professionnelles) d'un premier règlement d'indemnité journalière, d'indemnité en capital, de rente ou de capital décès l'année considérée.

S'agissant des fonctions publiques d'Etat et hospitalière, les données présentées proviennent de la DGAFP et de la DHOS. Elles sont reprises du bilan 2008 des conditions de travail (source : DGT), et portent sur les années 2000 à 2006. Elles concernent exclusivement le champ des accidents du travail avec arrêt.